



# COVID 19

## CAJ

Protocole d'accueil au CAJ qui sera valable du 29 Octobre 2020 et jusqu'à la parution de nouvelles mesures.

1. Les parents s'engagent à nous déposer les jeunes après avoir pris soin de vérifier qu'ils n'ont pas de symptômes ou de fièvre (37°8C). Dans le cas où l'équipe constaterait un des symptômes, celui-ci sera immédiatement mis en isolement en salle de COVID.
2. Chaque personne entrant dans le CAJ sera dans l'obligation de respecter les règles suivantes :
  - La désinfection des mains soit par le savonnage de préférence ou par la solution Hydro alcoolique mis à disposition à l'entrée.
  - Le port du masque est obligatoire à l'intérieur du bâtiment.
  - Un animateur veillera à ce que la procédure soit respectée.
3. Un sens de circulation sera imposé.
  - L'entrée se fera la porte principale
  - La sortie se fera par la cuisine
4. Tous jeunes entrant au CAJ s'engagent à participer à l'animation proposée sans pouvoir changer de groupe.
5. Le mobilier et les zones d'activités seront installés en amont et seront désinfectés après chaque utilisation par les utilisateurs et les animateurs.
6. Les activités ne permettant pas la distanciation physique ne seront pas autorisées.
7. Une salle COVID sera identifié.
8. Toute personne présentant des symptômes après avoir fréquenté le CAJ sera priée de nous prévenir afin que nous fassions le nécessaire auprès des organisations sanitaires.

Document à signer et à nous ramener le jour d'accueil.

Signature des responsables légaux suivie de la mention « Lu et approuvé »